

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018

En session ordinaire

COMPTE RENDU

Présents :

Mme Laëtitia DENIS
Mme Sabrina MARTIAL
Mme Christelle SOUCHET
Mr Gérard BOISGARD
Mr Dominique COTTIER
Mr Jean-François DENIS
Mr Gérard DURIVEAU
Mr Loïc GIBEAUD
Mr Stéphane GUILLON
Mr Rémy SOULET

Absente excusée :

Mme Christelle VIRONDEAU

***Approbation du compte rendu du 29 mai 2018** : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

***Désignation d'un secrétaire de séance** : Mr Gérard BOISGARD est nommé secrétaire de séance

1 – Modification du règlement du lotissement « Les Ammonites » :

Par arrêté du 25 novembre 2008, un permis d'aménager a été accordé à la commune de Bouillé-Courdault pour la création d'un lotissement communal de 5 lots à usage d'habitation.

Pour faciliter la vente des 2 derniers lots, le conseil municipal a accepté la vente de ces 2 terrains à Vendée Logement ESH pour la construction de 4 logements sociaux (2 sur le lot n°1 de 971m², et 2 sur le lot 2 de 1006 m²).

Le permis de construire déposé par Vendée Logement ESH le 31 mai 2018 vient d'être refusé pour non-respect de l'article 2.1 du règlement de lotissement, à savoir :

-sont autorisées sur le lotissement « Les Ammonites » les constructions à usage d'habitation et leurs annexes
(1 logement seulement par lot).

Il est donc proposé au conseil municipal, de modifier le règlement du lotissement « Les Ammonites » comme suit :

Le point 1- de l'article 2.1 – TYPES D'OCCUPATION DU SOL AUTORISÉS est supprimé

Et remplacé comme suit :

Article 2.1 – TYPES D'OCCUPATION DU SOL AUTORISÉS

Sont autorisés :

1-Les constructions à usage d'habitation et leurs annexes

(la construction de 2 logements par lot est autorisée)

Le reste de l'article restant inchangé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-APPROUVE le projet de modification du règlement du lotissement « Les Ammonites »

-AUTORISE Mr le Maire à signer et à déposer, la demande de modification du permis d'aménager.

2 – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 (annule et remplace la délibération 5-2018) :

Mr le Maire rappelle les délibérations 4 et 5-2018 relatives aux demandes de subvention DETR 2018 et DSIL 2018 pour la construction d'une nouvelle salle des fêtes. En réponse à ces demandes, la Préfecture de Vendée nous informe que le projet a été retenu au titre de la DSIL seulement, mais pour un montant supérieur à ce que le conseil municipal avait demandé. Il convient donc d'actualiser le plan de financement afin d'obtenir l'arrêté attributif de subvention ;

Mr le Maire présente le plan de financement actualisé :

RÉALISATIONS	DÉPENSES	RECETTES	
Construction	550 000.00 €	CCU	45 000.00 €
Aménagement extérieur	45 000.00 €	Contrat de ruralité Dépt	23 383.00 €
Assainissement	18 000.00 €	DSIL 37.86%	259 346.82 €
Frais de maîtrise d'œuvre	62 000.00 €	Contrat Territoire-Région 10%	68 500.00 €
Frais divers	10 000.00 €	Part communale	288 770.18 €
TOTAL	685 000.00 €	TOTAL	685 000.00 €

Le Conseil Municipal,

-Considérant que le bâtiment communal sis rue du prieuré faisant office de salle des fêtes jusqu'à présent n'est plus aux normes de sécurité et aux normes d'accessibilité,

-Considérant l'augmentation significative de la population, du tissu associatif et soucieux d'apporter aux habitants une nouvelle structure plus adaptée aux différentes manifestations,

-Considérant qu'il est plus judicieux et plus économique d'opter pour la construction d'une salle neuve,

-Considérant l'estimation du projet pour un montant de 685 000 € HT TVA 20% 822 000 € TTC.

-Considérant la possibilité de présenter un dossier de demande de subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-**ACCEPTE** le projet de cette nouvelle construction pour un montant de 685 000 € HT

-**SOLLICITE** auprès de l'Etat une subvention DSIL 2018 à hauteur de 37.86% du coût hors taxes de ce projet

-**ACCEPTE** le plan de financement actualisé.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3 – Participation financière de la commune à la scolarisation de deux enfants hors résidence à titre dérogatoire (raisons médicales) :

Mr le Maire rappelle que le code de l'éducation prévoit que la commune de résidence d'enfants inscrits dans une école d'une autre commune est obligée de participer financièrement aux charges de scolarisation dans le cas où la scolarisation « à l'extérieur » est justifiée par des contraintes liées soit aux **obligations professionnelles des parents, à l'inscription des frères et sœurs dans un établissement scolaire de la même commune**, soit enfin pour **des raisons médicales**.

Il indique que l'état de santé de 2 enfants domiciliés à Bouillé-Courdault nécessite leur scolarisation à l'école Ste Mathilde de Benet à proximité immédiate du lieu de travail du papa au cas où une intervention rapide serait nécessaire.

Il convient donc de prévoir le versement d'une subvention à l'école Ste Mathilde de Benet pour l'année scolaire 2018/2019 et ce jusqu'à la fin du cycle de chaque enfant.

Mr le Maire propose une participation de 423 € par enfant correspondant au coût moyen d'un élève des classes des écoles publiques du département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

-**DÉCIDE** de participer aux dépenses de scolarisation des deux enfants inscrits à l'école Ste Mathilde de Benet pour des raisons de santé et pour un montant annuel de 423.00 € par enfant, correspondant au coût moyen d'un élève des classes des écoles publiques du département.

4 – Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie de marais :

Mr le Maire indique qu'il est possible d'obtenir une subvention du conseil départemental pour des travaux réalisés sur la voirie communale située sur la couche de l'argile de l'Holocène (routes en zone de marais). Cette subvention est d'un montant de 20 % du coût hors taxe des travaux dans une limite de 10 000 € de subvention par kilomètre linéaire. Mr le Maire propose de solliciter le Département afin d'obtenir cette subvention sur la rue de la Garenne (partie basse) et le chemin de Brizards.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
-**SOLLICITE** le conseil départemental pour obtenir une subvention au titre du programme d'aide à la voirie de marais sur les travaux de la rue de la Garenne et les travaux chemin des Brizards.
-**AUTORISE** Mr le Maire à signer tous documents inhérents à cette décision.

5 – Remboursement de frais de déplacement :

Mr Le Maire informe l'assemblée que Mme Martine CAQUINEAU, bibliothécaire bénévole, a participé le 31 mai 2018 à la formation « Raconte Tapis et histoires cousues » à la bibliothèque de Vendée à la Roche sur Yon. Madame Martine CAQUINEAU a dû faire l'avance des frais de déplacement pour un montant total de 89.26 €. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à rembourser Mme Martine CAQUINEAU à hauteur des frais engagés soit 89.25 € de frais kilométriques (150 km x 0.595 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
-**AUTORISE** le remboursement de la somme de 89.25 € à Mme Martine CAQUINEAU pour les frais de déplacement occasionnés lors de la journée de formation à la bibliothèque de Vendée à la Roche sur Yon le 31 mai 2018.

6 – Organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2018 au Pré Maillet :

Mr Gibeaud indique que toutes les demandes d'autorisations ont été transmises aux services concernés, (Préfecture, SDIS, SACEM...)
Il reste quelques postes à combler sur le planning d'organisation (à voir avec la commune de Nieul)
La procédure de financement reste identique aux années précédentes.
Les communes de Bouillé-Courdault, Oulmes, et Nieul sur l'Autise remboursent leur part sous forme de participations d'après le mode de calcul suivant :

$$\frac{\text{Coût total des festivités du 13 juillet 2018} \times \text{nombre d'habitants de chaque commune}}{\text{Nombre total d'habitants des 3 communes au dernier recensement}}$$

Il propose au Conseil Municipal d'établir une convention tripartite entre les communes de Bouillé-Courdault, d'Oulmes, et Nieul sur l'Autise pour pouvoir financer les festivités du 13 juillet 2018.

Il présente ladite convention au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
-**APPROUVE** la convention telle que présentée
-**AUTORISE** Mr le Maire à signer ladite convention

Divers :

**Organisation de la rentrée 2018-2019 et personnel affecté au service scolaire :*

Mr le Maire indique que suite au retour de la semaine à 4 jours, les agents du RPI Oulmes-Bouillé-Courdault et certains agents de Bouillé-Courdault mis à disposition du RPI voient leur temps de travail ou leurs horaires modifiés. Il donne lecture du nouveau planning du personnel affecté au service scolaire pour la rentrée 2018/2019. Le planning ainsi modifié est approuvé.

**Remplacement de Mme Jacqueline CHAIGNEAU dont le départ en retraite est prévu le 1^{er} octobre 2018 :*

Des entretiens avec les postulants auront lieu courant de l'été.

**Info sur la mise en réseau des bibliothèques.*

La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise réfléchit actuellement sur la mise en réseau des bibliothèques du territoire afin d'améliorer le service rendu aux publics. Cette mise en réseau aurait plusieurs avantages :
Coordination et/ou harmonisation des horaires, des animations...

Mutualisation de moyens sous diverses formes
Mise en réseau informatique (mêmes outils de travail, logiciels,...)
Une offre documentaire étendue
Mise à disposition d'une bibliothécaire salariée
ETC...

**Mise en place d'une commission jeunesse :*

Mr le Maire indique que le nombre de jeunes sur notre commune est en constante augmentation, il serait donc opportun de s'interroger sur la mise à disposition d'un local, d'un lieu de rencontre, afin que ces jeunes puissent se retrouver pendant leurs temps libres

Il propose de mettre en place une commission jeunesse afin d'identifier leurs souhaits en terme d'installations et d'activités.

Composition de la commission :

Mme Laëtitia DENIS
Mme Sabrina MARTIAL
Mme Christelle SOUCHET
Mr Gérard BOISGARD
Mr Dominique COTTIER

Des jeunes de la commune seront intégrés à la commission.

**Validation de devis.*

-Mr le Maire présente les Devis
-pour l'achat de tables de pique-nique
-pour les tables de la salle des fêtes :
-pour une vitrine affichage :
-pour des barrières de protection :

Le secrétaire de séance

Gérard BOISGARD

Le Maire,

Stéphane GUILLON